

## Assemblées générales 2023 d’Emmaüs Europe

**PROCURATIONS**

**Le Conseil d'Administration de l'organisation suivante, membre à part entière d'Emmaüs Europe :**

Nom du groupe : Adresse e-mail :

Adresse complète : Téléphone :

**Donne procuration :**

* A l’organisation membre d’Emmaüs Europe suivante1 :
* En blanc2.

**Pour le représenter à l'assemblée générale ordinaire d'Emmaüs Europe du 23 au 27 octobre 2023**, et **y voter en son nom**.

**Cette procuration est :**

* générale.
* limitée aux instructions suivantes :
* A l’organisation membre d’Emmaüs Europe suivante1 :
* En blanc2.

**Pour le représenter à l'assemblée générale extraordinaire d'Emmaüs Europe du 24 octobre 2023,** et **y voter en son nom.**

**Cette procuration est :**

* générale.
* limitée aux instructions suivantes :

**1** Plus précisément, à sa ou son représentant·e votant, dans la limite de deux procurations portées par groupe. 2 La présidente d’Emmaüs Europe répartira les procurations en blanc parmi les groupes présents.

**Procuration émise sous la responsabilité du ou de la représentant·e légal·e :**

Nom : Prénom : Fonction au sein du Conseil d'Administration :

Fait à : Le : Signature et cachet de l'organisation :

* Ce document doit être signé par la ou le représentant·e légal·e de l’organisation membre, revêtu du cachet de l'organisation et renvoyé via le formulaire d’inscription en ligne ([apd.li/agee2023](https://apd.li/agee2023)) ou par mail à [agee2023@emmaus-europe.org](mailto:agee2023@emmaus-europe.org) **au plus tard le pour le 30 juin 2023.**
* En outre, **seules pourront voter les organisations membres à jour du paiement de leurs cotisations à Emmaüs Europe** depuis la dernière AG, donc pour les années **2019 à 2022 incluses,** ou exemptées par le Conseil Régional européen sur demande motivée accompagnée des justificatifs comptables.